



DÉLIBÉRATION N°48-2025

Séance du mardi 7 octobre 2025

LE 7 OCTOBRE 2025 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 OCTOBRE 2025, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

	<u>Nombre des Membres</u>
Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	18
Présents	15
Qui ont pris part à la délibération	17

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, M. Gilles CHICAUD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Mélanie ARNAL, Mme Hélène BONNECUELLE, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU, M. Bernard SENAULT.

Pouvoirs :

Mme Claudine MOYA-ANNE avait donné pouvoir à Mme Laurence ROUSSEAU,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absente : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD

Secrétaire de séance : Mme Séverine SEGISMONT

OBJET : SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES DES CORBIÈRES

Madame Isabelle TOUZARD expose,

Le 5 août dernier, un incendie d'une intensité exceptionnelle a ravagé le massif des Corbières, parcourant plus de 17 000 hectares et impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées a été activé par l'AMA (Association des Maires de l'Aude), en coordination avec l'AMF (Association des Maires de France), pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des Maires de l'Aude, en accord avec la préfecture, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Murviel-lès-Montpellier tient à apporter son soutien et sa solidarité au territoire des Corbières.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal le versement d'un don de 500 € afin de soutenir les territoires audois en effectuant un versement sur le compte « Solidarité communes – incendie août 2025 » de l'Association des Maires de l'Aude

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- VERSE un don à hauteur de 500 € sur le compte « Solidarité communes – incendie août 2025 » de l'Association des Maires de l'Aude,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Isabelle TOUZARD



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/10/2025

et de sa publication le 14/10/2025

et/ou de sa notification le _____